

SOMMAIRE

1. Passeurs de mémoire, passeurs de valeurs
2. Niveau de vie des retraités et situation conjugale
3. Incidence des enfants à charge sur le niveau de vie des retraités.
4. Donations et aides financières.
5. Aisance financière et bien-être des retraités
6. Augmentation de l'âge moyen du départ à la retraite des fonctionnaires..
7. Vie interne de l'UNSA Retraités :
8. CODERPA 34



Passeurs de mémoire, passeurs de valeurs

La Laïcité est l'une des valeurs fondatrices de l'UNSA, unifiant dans le respect de leur autonomie chacune de nos organisations syndicales regroupées dans notre Union.

Pour nombre d'entre nous, la fondation de l'UNSA, dont nous avons été les protagonistes, c'était la définition et la construction d'un syndicalisme réformiste réuni autour d'un patrimoine commun : l'attachement au principe de Laïcité.

Quand il faut définir ce qui caractérise le mieux notre organisation, dans l'échange, c'est bien, avec l'idée de syndicalisme de proposition, l'attachement à la Laïcité qui s'impose à l'esprit. 110 ans après la Loi de séparation des églises et de l'Etat, le cadre juridique fédérateur que constitue la Laïcité est souvent remis en cause pour sa prétendue rigidité, adjectivé dans le but d'en réduire la portée, présenté comme obsolète ou détourné de son sens premier pour tenter d'en faire un élément de clivage au sein de la société française. Pourtant la Laïcité a vocation à rassembler et non à séparer.

Des événements tragiques ont frappé notre pays en Janvier puis en novembre 2015. Les terroristes qui les ont perpétrés se sont attaqués à la liberté de pensée, à la liberté d'expression, à nos modes de vie fondés sur l'échange et le partage de valeurs. Ils ont tenté de jouer sur les peurs et le repli communautaire pour opposer des fractions de la population. Très majoritairement, face à ces agressions, le Peuple Français, dans la diversité de ses composantes, a su se rassembler autour des valeurs de notre République, pour mettre en avant son attachement au « Vivre-ensemble » et à notre culture commune.

Ceux qui, en invoquant le retour à une identité nationale niant l'unité de notre peuple, ont tenté de jouer sur les clivages, ceux qui osent évoquer à propos du combat laïque « la fiction d'un prétendu vivre-ensemble », ont reçu de notre peuple une réponse claire ; plus de 70 % des Français qui se sont exprimés ont rejeté leur idéologie mortifère. Le danger n'est pas écarté pour autant quand 6.8 millions d'électeurs apportent leurs voix au Front National et mettent leur espoir dans le soutien à la droite extrême.

Syndicalistes retraités, riches de l'Histoire de nos engagements, nous avons aujourd'hui un rôle primordial à jouer, celui de « passeurs de mémoire », de « passeurs de valeurs » pour transmettre et faire vivre auprès des plus jeunes, y compris sur le terrain de l'engagement syndical, les valeurs de la République et les principes de Laïcité. Notre belle devise « Libres, ensemble » est un résumé des valeurs de partage et de solidarité que nous prétendons incarner, c'est la construction, au-delà des spécificités de chacun, d'une culture partagée et commune. C'est vivre au quotidien les principes de Laïcité. Ces principes, nous avons à les promouvoir auprès des générations plus jeunes, dans l'UNSA et plus largement avec tous ceux qui sont attachés aux valeurs de notre République.





Niveau de vie des retraités et situation conjugale

Le Conseil d'Orientation des Retraites s'est interrogé sur les incidences sur le niveau de vie des retraités de la situation conjugale. Les retraités vivent seuls soit à la suite d'un divorce, soit à la suite d'un veuvage.

La proportion de retraité(e)s vivant seuls à la suite d'un divorce a doublé de 1996 à 2013. En 17 ans, elle est passée de 4.8% à 9.6%.

Leur niveau de vie moyen est inférieur à celui des couples :

De 24 % pour les femmes divorcées.

De 17 % pour les hommes divorcés.

(Période observée : 2008-2013)

19,6 % des femmes retraitées divorcées et 13,4 % des hommes retraités divorcés vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté contre seulement 6 % des couples de retraités.

La croissance de l'espérance de vie tend à faire diminuer la proportion de veuves et de veufs parmi la population de retraités.

Leur niveau de vie moyen est inférieur à celui des retraités en couple, notamment parce qu'ils appartiennent majoritairement à la population de retraités la plus âgée, percevant les retraites les plus faibles.

La progression du niveau moyen de vie des veuves et des veufs a suivi la même évolution que le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, alors que celui des retraités en couple a progressé plus vite, du fait de l'effet noria* sur le revenu des retraités les plus jeunes.

(Séance du COR du 25 novembre 2012)

*L'effet noria résulte d'un revenu de référence retenu pour le calcul des pensions qui est plus important chez les jeunes retraités du fait des progrès des qualifications.

"On peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin."

Goethe

*INFOS UNSA RETRAITES 34
souhaite à tous ses lecteurs,
leurs proches,
et ceux qui leur sont chers ;
une très bonne année 2016.*

☛ Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :

La situation des personnes retraitées seules est plus difficile que celle des couples de retraités, du fait de la constance de certaines dépenses contraintes (énergie, abonnements divers) que l'on soit seul ou en couple. L'étude est muette sur la situation des couples dont un seul des membres perçoit une pension, ce qui les rapproche de la situation des veufs ou divorcés sur bien des plans.

L'UNSA Retraités revendique que la pension de réversion permette au conjoint survivant, marié ou pacsé, de vivre décemment. Pour améliorer les pensions de réversion, l'UNSA Retraités revendique un assouplissement des conditions d'âge et de ressource et demande qu'un minimum de pension soit instauré et ne puisse être inférieur au seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian).

ACTUALITE :

Le 13^e rapport du COR a été publié le 16 décembre 2015. Il porte sur le montant des pensions, le niveau de vie, la consommation, l'épargne des retraités le patrimoine et les conditions de vie des retraités. Certains points ont déjà été traités en séance par le COR, et sont abordés dans ce numéro. Nous procédons à une analyse complète de ce rapport qui sera publiée dans notre numéro de février.



Incidence des enfants à charge sur le niveau de vie des retraités.

Les charges familiales à la retraite et pendant la vie active : situation et perspectives

En général, les enfants deviennent autonomes avant le départ à la retraite des parents.

Pour le cas type d'une famille dont le père est né en 1960, le père a 55 ans et la mère 53 lorsque le dernier enfant à charge termine ses études et accède à son premier emploi. Cependant, 20 % des hommes et 12 % des femmes de cette génération auraient encore un enfant à charge lorsqu'ils liquident leur pension.

Pour les générations futures, les études tendent à montrer que la proportion d'hommes ayant un enfant à charge au moment de la liquidation des pensions baisserait, alors que celle des femmes augmenterait du fait des bonifications pour enfant qui permettent dans une meilleure proportion de maintenir le départ à la retraite dès 62 ans.

L'incidence des enfants à charge sur les revenus lors du passage à la retraite

Pour les couples avec deux enfants ayant une carrière complète non cadre les revenus du couple baissent avec le passage à la retraite : le taux de remplacement du salaire actif de référence passerait de 79 %, pour la génération née en 1940, à 69 % pour la génération née en 1980, selon le scénario C du rapport du C.O.R.

Cependant, pour ces couples types, le revenu disponible et donc le niveau de vie à la retraite est supérieur par rapport à ce qu'il était à l'âge de 45 ans lorsque les enfants étaient encore à charge.

Pour la génération née en 1940 le niveau de vie est plus élevé au début de la retraite que ce qu'il était en milieu de vie active d'environ 10 %.

Les études prospectives montrent qu'il n'en serait pas de même pour la génération née en 1980, pour laquelle on estime qu'il serait inférieur de 2% au début de la retraite par rapport à la situation au milieu de la vie active.

Cette évolution confirme le risque à moyen et long terme d'une tendance à la baisse du taux de remplacement du revenu d'activité par les retraites et pensions.

☛ Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :

La baisse du revenu de remplacement représenté par les retraites et pensions se dessine comme une tendance lourde de l'avenir des retraités, la situation décrite par l'étude du C.O.R correspond à une situation type de nombreuses familles françaises.

Comme le revendique l'UNSA Retraités, pour enrayer cette érosion du taux de remplacement, il convient d'étayer les calculs de la revalorisation des pensions à la fois sur le revenu des actifs et sur l'évolution de la hausse des prix tenant compte des dépenses contraintes.

DONATIONS ET AIDES FINANCIERES

Poids économique des sommes transmises aux descendants :

1) Vers les jeunes générations.

Les héritages, donations et dons informels représentaient 10 % du PIB de la France en 2006 et leur poids a tendance à s'accroître.

Les donations souvent versées par les retraités aux enfants ou petits enfants ont une incidence majeure sur la solidarité entre générations, dans un contexte de crise, où le démarrage dans la vie et l'accès au logement sont rendus difficiles pour les jeunes générations d'actifs.

Les donations contribuent à réduire les disparités de niveau de vie entre jeunes actifs et jeunes seniors.

2) Vers les aînés :

Plus rarement, les aides sont dirigées des actifs en fin de carrière ou des jeunes retraités, vers la génération précédente de retraités, dont les revenus ne permettent pas de faire face intégralement aux charges générées par la perte d'autonomie.

Cependant, ces charges, et particulièrement les frais d'hébergement en EHPAD sont financés par la vente du logement libéré par la personne âgée.

Cette situation peut être vécue douloureusement par les personnes âgées contraintes de recourir à cette solution, car elles ont le sentiment de priver les générations suivantes d'un héritage qu'elles estiment légitime.



☛ Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :

La disparité de la situation des retraités, notamment en matière de patrimoine est une réalité trop souvent gommée dans les revendications exprimées par les organisations de retraités.

La fiscalité sur la transmission des patrimoines favorise les familles aisées.

Pour les retraités les plus modestes, même propriétaires de leur logement, il est beaucoup plus difficile de transmettre un patrimoine, même le plus modeste.

Cela justifie une nouvelle fois la pertinence de notre orientation qui privilégie l'aide aux retraités les plus modestes.



Aisance financière et bien-être des retraités.

La question du bien-être des retraités, du bonheur des retraités est extrêmement vaste et diverse, elle ne peut trouver sa réponse dans des études ou des rapports. Toutefois l'aisance matérielle et la sécurité qui en résulte sont, elles plus facilement quantifiables.

L'aisance financière :

Une enquête de 2011 mettait en évidence que les retraités se sentaient presque aussi souvent à l'aise matériellement que l'ensemble de la population et moins souvent en difficulté financière que les autres ménages.

Au cours de son cycle de vie, pour une génération donnée le sentiment d'aisance et de sécurité matérielle s'améliore entre l'âge de 45 ans et le début de la retraite.

Cependant ce sentiment d'aisance était plus marqué pour les générations nées au début des années 1920 qui ont pris leur retraite dans les années 1980 que pour les générations actuelles de jeunes retraités.



La satisfaction par rapport aux conditions d'existence

En moyenne en 2010-2013, les retraités se déclaraient presque aussi souvent satisfaits de leur existence que les ménages actifs, mais cette appréciation moyenne masque d'importantes disparités entre générations de retraités.

L'expression de la satisfaction concernant les conditions de vie se dégrade rapidement après 70 ans, le vieillissement allant de pair avec la dégradation de la santé et l'appauvrissement des relations sociales.

(Source : Dossier COR 25 novembre 2015)

☛ Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :

Le sentiment du bonheur à la retraite dépend à la fois de l'aisance matérielle, mais aussi de la santé et du maintien de l'autonomie optimale, y compris dans le grand âge.

Pour cela l'UNSA Retraités revendique :

- Une meilleure information sur les droits et obligations des assurés,
- des campagnes d'éducation et de prévention,
- une répartition équilibrée des professionnels de santé et des structures médicales permettant un accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire,
- une révision du système actuel du « numéris clausus » des médecins,
- une prise en charge rapide de toutes les pathologies sans surcoût,
- des programmes de prévention de la perte d'autonomie.

Augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite pour les fonctionnaires.

L'âge moyen du départ en retraite dans la Fonction publique a augmenté de 3 ans de 2004 à 2014, passant de 57 ans 8 mois à 60 ans et 10 mois. C'est la conséquence des différentes réformes depuis 2003.

Il se rapproche de celui des salariés du régime général qui sont partis en 2014 à 62 ans et 4 mois en moyenne. Dans la Fonction publique d'État, 54306 fonctionnaires sont partis en retraite en 2014 à un âge moyen de 61 ans et 2 mois. Dans l'étude présentée au colloque du COR*, la distinction n'est pas faite entre catégories active et sédentaire quant à l'âge moyen de départ. Les départs anticipés (carrière longue, invalidité, handicap, famille...) représentent plus de 25 % des départs.

Les femmes et les personnels à faibles revenus partent, de plus en plus souvent, beaucoup plus tard, avec comme objectif d'atteindre l'âge du taux plein qui est de 67 ans à partir de la génération 1958. Éviter les décotes ou avoir une surcote en raison de faibles montants de pension ou d'une carrière incomplète est devenu un motif important pour décider du moment du départ en retraite.

(*Colloque du 2 décembre 2015)

☛ Ce qu'en pense l'UNSA :

Pour l'Unsa, un fonctionnement plus juste du système de retraites nécessite des mesures contre les inégalités, particulièrement celles touchant les carrières incomplètes et les femmes. L'Unsa soutiendra toutes mesures permettant d'atténuer les effets de la décote pour les plus précaires et les plus modestes.

Les retraités doivent se protéger et s'organiser comme consommateurs. Ils doivent adopter une consommation éco-responsable. L'économie solidaire et sociale à un rôle majeur à jouer dans ce secteur économique.





Vie Interne : Réunion Unsa Retraités Languedoc Roussillon du 27 novembre 2015

Départements représentés : Gard, Hérault, P.O.

CARSAT :

L'UNSA Retraités souhaite relancer auprès de l'UNSA la perspective d'une candidature UNSA au Conseil d'administration de la CARSAT, sachant que la structure de la CARSAT n'épousera pas la géographie de la nouvelle région, mais restera Languedoc Roussillon.

Actualité nationale :

Revalorisation des retraites,

La revalorisation des retraites de 0.1% marque une rupture dans la politique de gel des retraites, même si le niveau de revalorisation est estimé comme dérisoire par la plupart des retraités. Il faut considérer qu'il s'agit des résultats des procédures de revalorisation indexées sur l'inflation, déduction faite de la part de la revalorisation de 2013 supérieure à l'inflation réellement constatée. Nous ne validons pas forcément les méthodes de calcul retenues pour la revalorisation des retraites.

Problème taxe d'habitation-demi part des veuves,

Le problème résultait essentiellement des derniers effets de la suppression de la demi-part accordée aux parents isolés et aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, décidée en 2008.

En la matière, le ministère des finances a agi avec légèreté en ignorant les alertes.

Des mesures ont été prises pour les retraités qui avaient perdu l'exonération. Reste la situation des 650 000 qui avaient subi des majorations. L'UNSA Retraités doit rester vigilante sur ce dossier.

Intersyndicale retraités : notre position par rapport à l'action du 24 novembre :

Dans aucun de nos trois départements, l'UNSA Retraités n'a été sollicitée pour des réunions intersyndicales « retraités ». Nationalement, la posture du Groupe des 9 paralyse l'action de l'inter UCR qui s'était pourtant investie dans un travail sur le pouvoir d'achat des retraités et la revalorisation des pensions.

En marge de cette question, un débat s'engage sur la réalité des avancées contenues dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement et sur la non prise en compte des besoins des personnes âgées en terme de suivi post opératoire ainsi que sur les limites de l'hospitalisation à domicile. On retient la nécessité d'une mise en réseau des moyens des services hospitaliers, de la médecine de ville et des services sociaux, pour un suivi mieux organisé des patients âgés, la recherche d'économies dans le budget de la santé se faisant souvent au détriment des malades.

Fusion des UR Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées :

Dans le cadre de la fusion des Unions Régionales UNSA, les instances constitutives de l'Union Régionale Grande Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées se sont réunies vendredi 20 novembre à Narbonne et lundi 23 novembre à Toulouse. Au sein du futur secrétariat régional qui intégrera une quinzaine de membres, est créé un secrétariat UNSA Retraités dont la mission sera de coordonner et de développer l'UNSA Retraités dans la Nouvelle UR LR-MP.

Cette mission sera portée conjointement par Jean Louis Biot (Languedoc-Roussillon) et Jean Louis Girbal (Midi-Pyrénées).

Développement de l'UNSA Retraités

Le développement de l'UNSA retraités doit se poursuivre selon le mandat qui nous est donné par la dernière circulaire nationale. Mandat a été donné au Secrétaire Régional de l'UNSA Retraités Languedoc Roussillon de porter les points suivants au débat au sein du Bureau régional du 8 décembre qui était le dernier à se réunir avant dissolution de l'UR Languedoc Roussillon :

- Maintenir les pratiques existantes : une réunion par trimestre de l'UNSA Retraités Languedoc Roussillon jusqu'en juin 2016.
- Rendre possible des déplacements dans les départements (Aude et Lozère notamment) pour renforcer nos structures. Prévoir une réunion des équipes militantes UNSA Retraités Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon avant juin 2016.
- Echanger avec Midi Pyrénées nos pratiques de communication pour créer une synergie qui dynamise la fusion et renforce le développement global de l'UNSA Retraités.



Assemblée Générale du CODERPA 34:

Le CODERPA 34 (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées) regroupe plus de 80 associations. Il a tenu son assemblée Générale annuelle le 7 décembre dernier.

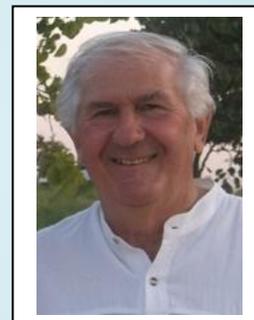
Mme Weber, Vice Présidente de la Solidarité et des personnes âgées, a rappelé le rôle du CODERPA : C'est un réseau et une force de travail d'environ cent vingt réunions par an, et cinq commissions pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les personnes âgées (prévention et dépistage, médico-sociale, ressources et fragilité, information, habitat et cadre de vie). L'activité du CODERPA est croissante. Il participe à de nombreux projets, comme la semaine bleue et à de multiples interventions. Il est en lien étroit avec les CLICS dans le domaine de la prévention.

Elle a souligné les évolutions prochaines de cette instance : Dès janvier, la mise en place de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillesse entraînera des mutations. L'Hérault et 26 autres départements ont été les préfigurateurs de la mise en application de la loi. Les effets de cette loi impacteront l'exercice dès 2016 : augmentation du plafond d'heures des plans d'aide, diminution de la part de l'usager par un nouveau calcul du ticket modérateur, création d'un module dédié aux aidants dans le plan d'aide, création de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. La gouvernance territoriale de la politique en faveur de l'autonomie s'organisera au sein du CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), présidé par le Président du Conseil Départemental, qui aura en charge l'élaboration, la mise en œuvre, le développement et la mise en cohérence des politiques de l'autonomie.

Gérard Mirault, Vice Président (UNSA) du CODERPA a présenté les perspectives d'action pour l'année 2016 :

Tout d'abord, il faut développer la communication, ce qui est compliqué car le CODERPA est dépendant du Conseil Départemental et doit respecter des règles de protocole. Il faut maintenir le lien entre toutes les personnes et tous les services en lien avec les personnes âgées sur le département. Il y a également le projet de créer une commission dont le but serait de collecter des informations dans les mairies sur leur savoir-faire, ce qu'elles ont réalisé, pour favoriser échanges et retour d'expériences (commission « Partage, recueil et diffusion d'informations dans le cadre du bien vieillir »). Pour finir, il faut maintenir l'activité des commissions avec notamment la création d'une commission « Semaine bleue ».

Au 1^{er} janvier 2016, le CODERPA n'existera plus sous cette appellation et fera partie du CDCA. Il assurera la participation des personnes âgées et handicapées à l'élaboration et la mise en œuvre de l'autonomie, notamment dans les domaines de la prévention, de l'accès au logement, aux transports, aux soins, aux activités physiques, aux loisirs, à la culture, à la scolarisation et à l'intégration sociale et professionnelle. Aujourd'hui, le CODERPA œuvre déjà dans ces domaines. Le CDCA sera la fusion entre le CODERPA et le CDCPH (Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées). Le CDCA sera consulté et informé sur les schémas régionaux et départementaux d'organisations sociales et médico-sociales, les rapports d'activités de la MDPH, les conventions signées entre les partenaires. Il formulera des recommandations sur la bientraitance des personnes âgées et handicapées.



Abonnement Lettre « Infos UNSA Retraités ».

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années.

Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

par courrier postal à : UD UNSA 34 4747, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

par courrier électronique à ud-34@unsa.org en indiquant leur nom, prénom, syndicat et adresse électronique.

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental secteur privé : Gérard Mirault

Délégué départemental secteur public : Claude Lassalvy

Responsable Lettre en ligne Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy